

Conférence générale

GC(48)/INF/10
Date : 1^{er} septembre 2004

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Quarante-huitième session ordinaire

Point 5 de l'ordre du jour provisoire
(GC(48)/1)

Texte d'une communication du 27 juin 2004 reçue de la mission permanente du Kazakhstan concernant le rétablissement du droit de vote

Le texte d'une lettre datée du 27 juin 2004 adressée au Directeur général par la mission permanente du Kazakhstan est reproduit ci-joint à l'intention de la Conférence générale.

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

La mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de demander le rétablissement de son droit de vote sur la base du plan de versement convenu entre le gouvernement kazakh et l'AIEA en 2001 en vue du règlement des arriérés de contributions au budget ordinaire sur une période de cinq ans.

La République du Kazakhstan en est actuellement à la quatrième année de ce plan de versement et s'est acquittée de ses obligations financières conformément aux conditions du plan.

La mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA les assurances de sa très haute considération.

[Cachet officiel]